



GRUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

DEVONIAN ANNONCE L'ÉMISSION D' ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE EN RÈGLEMENT D'UNE DETTE DUE À UN CONSULTANT ET L'OCTROI D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

QUÉBEC, le 24 novembre 2021– Groupe Santé Devonian Inc. (“**Devonian**” ou la “**Société**”) (TSXv: **GSD**), une société biopharmaceutique botanique en stade avancé de développement axée sur l’élaboration d’un portefeuille unique de médicaments d’ordonnance et de produits cosméceutiques d’origine botanique, annonce l’émission de 1 311 553 actions à droit de vote subalterne (les « **Actions** ») au prix de 0,352 \$ par Action. Les Actions sont émises en règlement d’une dette due à 9294-5039 Québec Inc. (« **9294** »), un consultant de la filiale à part entière de la Société, Altius Healthcare Inc. (« **Altius** »), lequel a fourni des services de consultation en lien avec l’importation, la distribution et la commercialisation de produits pharmaceutiques et autres produits de soins de santé partout au Canada, à titre de division commerciale de la Société, conformément à la convention de consultation exécutive datée du 1^{er} mai 2018. Ces Actions sont émises en règlement du montant total de 461 666,73 \$ dû à 9294 par Altius, lequel a été assumé par la Société.

L’émission des Actions est conditionnelle à l’approbation de la Bourse de croissance TSX et sera sujette à une période de conservation de 4 mois et un jour.

Le règlement de la dette sous forme d’Actions a lieu en faveur de 9294 (pour un montant de 461 666,73 \$, soit 1 311 553 Actions), laquelle est contrôlée par un administrateur de la Société, ce qui constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d’opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX - *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d’opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté ont déterminé que les dispenses de l’obligation d’évaluation officielle et de l’approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du Règlement 61-101 peuvent être invoquées, car ni la juste valeur marchande des Actions émises à cet initié ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n’a exprimé d’opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède.

Une déclaration de changement important relative à cette opération avec une personne apparentée sera déposée par la Société dans un délai moindre que 21 jours avant la date prévue pour l’émission des Actions en raison du fait que les modalités de participation des personnes non apparentées d’une part et des personnes apparentées d’autre part dans le cadre de l’émission des Actions n’étaient pas déterminées.



Octroi d'options d'achat d'actions

De plus, la Société annonce que le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'options d'acheter des Actions (les « **Options** »). Ces Options sont exerçables au prix de 0,40 \$ pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution. Un total de 820 000 Options a été attribué à certains administrateurs et consultants de la Société. De plus, la Société a accordé 525 000 Options à la direction et aux employés de la Société. Ces Options sont exerçables à la date d'attribution.

Au sujet de Devonian

Groupe Santé Devonian inc. est une société biopharmaceutique botanique en stade avancé de développement qui emploie une stratégie novatrice ciblant des besoins médicaux non comblés. La principale stratégie de Devonian est de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique pour le traitement des maladies inflammatoires auto-immunes incluant, mais sans s'y limiter, la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Fondé sur une assise de 15 années de recherche, l'objectif de Devonian est également appuyé par les directives réglementaires de la FDA, l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, favorisant un processus de développement de produits médicamenteux botaniques d'ordonnance plus efficient que celui des médicaments d'ordonnance classique. Le produit phare de Devonian, Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de Phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans un grand essai clinique de phase 2 chez des patients adultes atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Devonian est également impliquée dans le développement de produits cosméceutiques de grande valeur en s'appuyant sur la même approche exclusive que celle utilisée avec leurs offres pharmaceutiques. Groupe Santé Devonian inc. a été constituée en 2015 et a son siège social au Québec, au Canada, où elle possède une installation d'extraction à la pointe de la technologie avec une traçabilité complète «de la graine à la pilule ». Acquis en 2018, Altius Healthcare Inc., sa filiale de commercialisation, offre des opportunités de diversification et de potentiel de croissance supplémentaires. Devonian est cotée à la Bourse de croissance TSX (TSXv:GSD).

Pour plus de détails, visitez le www.groupedevonian.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs sur les objectifs, les stratégies et les activités de Devonian. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes. Ces énoncés sont de nature « prospective » puisqu'ils sont fondés sur nos attentes présentes à l'égard des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités et sur diverses estimations et hypothèses. Les événements ou les résultats réels sont susceptibles de différer considérablement de ceux prévus dans le cadre des énoncés prospectifs si des risques connus ou inconnus affectent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses s'avèrent inexactes. Ces risques, estimations et hypothèses incluent, mais sans s'y limiter, l'approbation de la Bourse de croissance TSX en lien avec l'émission des Actions, la capacité de Devonian d'assurer le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques et dermo-cosmétiques à valeur ajoutée, la disponibilité de ressources financières pour mener à bien des projets de recherche et développement, le succès et la durée d'études cliniques, la capacité de Devonian de se prévaloir des occasions d'affaires dans l'industrie pharmaceutique et dermo-cosmétique, les incertitudes liées au processus de réglementation et tout changement du contexte économique. Vous trouverez une analyse plus exhaustive des risques qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de nos attentes présentes de façon importante dans le prospectus en date du 21 avril 2017, sous la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des énoncés prospectifs. Par ailleurs, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles, à la suite d'événements



futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus en vertu des lois et règlements applicables aux valeurs mobilières.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Contact :

Dr André P. Boulet, PhD
Président et chef de la direction
Groupe Santé Devonian inc.
Téléphone : (514) 248-7509
Courriel : apboulet@groupe-devonian.com